

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau
planification des ressources humaines.*

**DÉCISION N° 256/DEF/EMAT/PRH/DS portant
abrogation de textes.**

Du 07 avril 2006.

N O R D E F T O 6 5 0 6 1 8 S

Textes abrogés :

- Instruction 1511/DEF/EMAT/INS/IS du 18 avril 1979 (BOC, p. 1792 ; BOEM 771).
 Instruction 1994/DEF/EMAT/INS/IS du 25 mai 1979 (BOC, p. 2354 ; BOEM 771) modifiée.
 Instruction 975/DEF/EMAT/INS/IS du 18 mars 1980 (BOC, p. 926 ; BOEM 771).
 Instruction 2397/DEF/EMAT/INS/IS du 25 juin 1980 (BOC, p. 2409 ; BOEM 771) modifiée.
 Instruction 3884/DEF/EMAT/INS/IS 872/DEF/EMAT/BOMA/E du 1er août 1983 (BOC, p. 3906 ; BOEM 107* et 771).
 Instruction 5236/DEF/EMAT/INS/IS/56 du 07 novembre 1985 (BOC, 1986, p. 2199 ; BOEM 771).
 Instruction 5336/DEF/EMAT/INS/IS/58 du 30 décembre 1987 (BOC, 1988, p. 439 ; BOEM 771) modifiée.
 Instruction 2255/DEF/EMAT/EMPL/EUR du 26 mai 1989 (BOC, p. 2965 ; BOEM 771).
 Instruction 3665/DEF/EMAT/INS/IS/58 du 25 septembre 1989 (BOC, p. 4567 ; BOEM 771).
 Instruction 201/DEF/EMAT/BFI/IS du 15 janvier 1990 (BOC, p. 213 ; BOEM 771 et mention au BOEM 133).
 Instruction 202/DEF/EMAT/BFI/IS du 15 janvier 1990 (BOC, p. 228 ; BOEM 771 et mention au BOEM 133) modifiée.
 Instruction 194/DEF/EMAT/BFI/IS/58 du 17 janvier 1990 (BOC, p. 246 ; BOEM 107* et 771) modifiée.
 Instruction 459/DEF/EMAT/BFI/IS du 08 février 1991 (BOC, p. 672 ; BOEM 771).
 Instruction 460/DEF/EMAT/BFI/IS du 08 février 1991 (BOC, p. 678 ; BOEM 771) modifiée.
 Instruction 997/DEF/EMAT/BPRH/DS du 30 mai 1997 (BOC, p. 2821 ; BOEM 771).

Mot(s) clef(s) : BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Classement dans l'édition méthodique : n.i.BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 15.

Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

Instruction 1511/DEF/EMAT/INS/IS du 18 avril 1979 (BOC, p. 1792 ; BOEM 771) relative aux certificats techniques « livraison par air » et ses modificatifs des 26 août 1980 (BOC, p. 3204) et 11 septembre 1989 (BOC, p. 4121) et son erratum du 6 juin 1979 (BOC, p. 2409).

Instruction 1994/DEF/EMAT/INS/IS du 25 mai 1979 (BOC, p. 2354 ; BOEM 771) relative aux certificats techniques du 1er et du 2e degré « instruction de conduite » et ses modificatifs des 22 août 1980 (BOC, p. 3202) et 11 septembre 1989 (BOC, p. 4120).

Instruction 975/DEF/EMAT/INS/IS du 18 mars 1980 (BOC, p. 926 ; BOEM 771) relative au certificat technique du 2e degré « inspecteur de sécurité militaire ».

Instruction 2397/DEF/EMAT/INS/IS du 25 juin 1980 (BOC, p. 2409 ; BOEM 771) relative au certificat technique du 2e degré « santé des corps de troupe » et ses modificatifs des 20 août 1984 (BOC, p. 5063) et 9 mai 1985 (BOC, p. 2493).

Instruction 3884/DEF/EMAT/INS/IS 872/DEF/EMAT/BOMA/E du 1er août 1983 (BOC, p. 3906 ; BOEM 107* et 771) relative au stage « accès direct » préparatoire au certificat technique du 2e degré de la spécialité « traitement automatique de l'information » et ses errata des 9 octobre 1983 (BOC, p. 6950), 9 octobre 1983 (BOC, p. 6950) et 9 octobre 1983 (BOC, p. 6951).

Instruction 5236/DEF/EMAT/INS/IS/56 du 07 novembre 1985 (BOC, 1986, p. 2199 ; BOEM 771) relative au certificat technique du 2e degré, spécialité complémentaire « instruction et tir ».

Instruction 5336/DEF/EMAT/INS/IS/58 du 30 décembre 1987 (BOC, 1988, p. 439 ; BOEM 771) relative aux certificats techniques des 1er et 2e degré de la branche de spécialités de formation n° 08 spécialité « transport - logistique et circulation » et son modificatif du 7 septembre 1989 (BOC, p. 4103).

Instruction 2255/DEF/EMAT/EMPL/EUR du 26 mai 1989 (BOC, p. 2965 ; BOEM 771) relative à la formation individuelle technique du personnel non officier, appelé, sous contrat ou de carrière, de la branche 14 « techniques de l'animal », spécialité « cynotechnique ».

Instruction 3665/DEF/EMAT/INS/IS/58 du 25 septembre 1989 (BOC, p. 4567 ; BOEM 771) relative aux certificats techniques des 1er et 2e degrés de la spécialité « transit maritime ».

Instruction 201/DEF/EMAT/BFI/IS du 15 janvier 1990 (BOC, p. 213 ; BOEM 771 et mention au BOEM 133) relative à la formation technique de spécialité des personnels non officiers, sous contrat ou de carrière,

classés dans la branche de spécialité 09 « navigation aérienne » (certificats techniques du 1er degré).

Instruction 202/DEF/EMAT/BFI/IS du 15 janvier 1990 (BOC, p. 228 ; BOEM 771 et mention au BOEM 133) relative à la formation technique de spécialité des personnels non officiers, sous-contrat ou de carrière, classés dans la branche de spécialité 09 « navigation aérienne » (certificats techniques du 2e degré) et son modificatif du 17 avril 1991 (BOC, p. 1329).

Instruction 194/DEF/EMAT/BFI/IS/58 du 17 janvier 1990 (BOC, p. 246 ; BOEM 107* et 771) relative aux certificats techniques des 1er et 2e degrés de la branche de spécialité de formation n° 01 « combat à dominante blindée » et son modificatif du 12 juillet 1991 (BOC, p. 2473).

Instruction 459/DEF/EMAT/BFI/IS du 08 février 1991 (BOC, p. 672 ; BOEM 771) relative au certificat technique du 2e degré « comptable des services administratifs ».

Instruction 460/DEF/EMAT/BFI/IS du 08 février 1991 (BOC, p. 678 ; BOEM 771) relative au certificat technique du 2e degré « chancellerie et état-major » et son modificatif du 15 mai 1991 (BOC, p. 2045).

Instruction 997/DEF/EMAT/BPRH/DS du 30 mai 1997 (BOC, p. 2821 ; BOEM 771) relative aux certificats techniques du 1er degré filière recherche humaine, option recherche aéroportée/transmissions et option recherche aéroportée/enseignement langues, et au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre, filière recherche humaine, option recherche aéroportée.

Ces textes relatifs à la formation du personnel non officier sous contrat ou de carrière et notamment aux certificats techniques du 1er degré et/ou du 2e degré sont devenus sans objet.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, sous-chef d'état-major organisation-resources humaines,

Louis DUBOURDIEU.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 214 portant dissolution du foyer du 44e régiment de transmissions de Mutzig (Bas-Rhin).

Du 10 avril 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 6 6 0 A

Références :

Décret 81-732 du 29 juillet 1981 (BOC, p. 3902 ; BOEM 135, 620-5* et 707) modifié.

Décret 91-687 du 14 juillet 1991 (BOC, p. 2549 ; BOEM 510) modifié.

Instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20 octobre 2000 (BOC, 2001, p. 277 ; BOEM 707) modifiée.

Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLUTION

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 16.

Art. 1. Le foyer du 44e régiment de transmissions de Mutzig (Bas-Rhin) est dissous à compter du 31 mars 2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mixte du 44e régiment de transmissions de Mutzig.

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général, directeur central du commissariat de l'armée de terre,

Albert BONNENFANT.